

Si certains d'entre nous se trouvent dans cette enceinte, c'est précisément à cause des inégalités flagrantes dans les revenus au Canada. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est un bon discours, particulièrement bienvenu lorsque le ministre parle de la nécessité de remédier à ces inégalités. Sans doute cela prendra-t-il du temps, mais, selon moi, pas des dizaines d'années, comme c'est parfois le cas pour certains changements. Nous faisons déjà partie des 5 p. 100 des familles canadiennes qui ont le revenu le plus élevé, il ne faudrait pas qu'avant de hausser celui des moins bien nantis du Canada, nous nous placions, par ce bill, dans une catégorie encore plus restreinte, celle des 3 ou 2 p. 100 privilégiés.

Dans mon livre, je présente la société égalitaire comme un but à atteindre et ce dès maintenant, et pas simplement comme un objectif lointain pour les années 2000 ou 2100. L'ennui, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fort bien mis le doigt dessus dans son discours, c'est que les écarts persistent même après les augmentations consenties aux catégories de revenu supérieures et inférieures. J'insiste, une société grevée par des inégalités semblables ne peut survivre ni rester forte et saine et elle ne vaut pas l'effort que son existence exige.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte les députés à ne pas gaspiller leur temps en propos sur le coût d'entretien de deux maisons, les frais de scolarité des enfants ou les dépenses relatives à l'envoi de cartes de Noël. Que personne ne prétende jamais plus que nous avons besoin d'une augmentation pour une dépense de ce genre. On ne saurait être plus mesquin. Ne nous préoccupons plus de ces individus, ne perdons pas de vue notre objectif, pensons aux choses importantes, nous sommes ici, à la Chambre, pour donner un leadership au Canada. Nous n'y arriverons pas par des mesures qui augmentent l'inégalité et qui nous placent dans une catégorie encore plus élevée en matière de revenus.

● (2050)

Ce bill a été déposé avant Noël et le gouvernement aurait voulu en disposer à ce moment-là, mais il ne l'a pas fait. Maintenant qu'il nous revient, je suppose que le gouvernement a un intérêt dans l'affaire et qu'il doit le faire passer. Les débats à la Chambre ne sont certainement pas inutiles, et il est sûr que si certains d'entre nous, comme le député de Davenport, ont des points de vue que nous croyons valables, il faudrait les écouter. Si certains d'entre nous, même si nous ne sommes que 16 dans notre coin, estiment que l'affaire est assez sérieuse pour qu'on l'étudie plus à fond, il faudrait prendre le temps de le faire.

J'ai dit que nous étions 16 dans notre coin. Je n'ignore pas, et je n'en suis pas du tout honteux, que deux ou trois de mes collègues ne voteront peut-être pas comme nous, contre le bill. Je sais très bien que même ceux qui peuvent accepter ce bill s'opposent très fortement à certains de ses aspects. Même si nous ne sommes qu'une poignée à nous soucier à ce point de l'aspect moral de la question et de notre devoir de donner l'exemple, nous vous demandons instamment d'écouter les observations que nous essayons de faire.

Traitements des députés—Loi

Un autre argument que l'on continue d'invoquer ici, c'est qu'il nous faut un meilleur traitement pour attirer des gens de plus grande valeur à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai cru entendre une exclamation que je n'ai pas bien saisie. J'imagine qu'elle était savoureuse, mais je ne m'en soucie pas. J'ai bien sûr entendu cet argument au cours de chacun des cinq débats sur la rémunération des parlementaires auxquels j'ai assisté à la Chambre, et je ne pense pas que les députés qui siègent aujourd'hui à la Chambre des communes soient à ce point meilleurs que les King, Ralston, Ilsley, Woodsworth, Bennett, Craydon, Coldwell et autres qui étaient ici lorsque le traitement des députés était de \$4,000 par an sans indemnité de dépenses. Je ne remarque pas tant de différence, et je pense que nous serions vraiment de meilleurs députés si nous nous soucions un peu plus des problèmes économiques qui affligent nos concitoyens, et nous manifesterions ce souci en ne nous accordant pas cette énorme augmentation prévue dans le bill.

Je vois que vous êtes sur le point de vous lever, monsieur l'Orateur, et je sais ce que cela signifie. Je ne vous obligerai pas à vous lever, je vais plutôt me rasseoir. Je prierais la Chambre de penser à deux fois à cette mesure et de donner au pays le leadership qu'il attend de nous en ce moment mais qu'il n'aura pas si nous nous hâtons de faire adopter le bill.

Pour nous donner un peu plus de temps pour y réfléchir, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le bill C-44 ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il le soit dans six mois, jour pour jour.

Des voix: Oh, oh!

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'appuie le bill C-44.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: J'espère que la version modifiée est la version proposée par le secrétaire parlementaire et le président du Conseil privé (M. Sharp).

Je pense que les Canadiens devraient être très fiers du Nouveau parti démocratique. Le 10 décembre, au moment de la présentation du bill, sa teneur avait suscité certains sentiments défavorables. Beaucoup estimaient que ses dispositions n'étaient pas raisonnables. Le NPD nous a obligés à réexaminer le bill, ce qui a fourni au public l'occasion de le scruter, de l'analyser et de le commenter.

Du choc des idées naît une certaine sagesse et l'esprit de compromis a donné lieu à une augmentation juste et raisonnable comportant une clause d'indexation qui devrait effectivement mettre un terme à la présentation périodique de bills sur les indemnités parlementaires.

En tant que parti socialiste, le NPD ne se limite pas aux préoccupations sociales. Ses membres croient à la dignité individuelle et à la justice et soutiennent que chaque citoyen canadien a le droit à une vie convenable, ce qui comprend le droit au travail de même qu'à un traitement ou à un salaire juste et raisonnable, le droit au logement, le droit aux soins médicaux, le droit à l'instruction et le droit à un environnement sain.